

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2015

NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL - 02.07.2015 NS

RAPPORT ANNUEL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2014.

La loi n°95-101 du 2 décembre 1995 dite "Loi Barnier" impose aux gestionnaires des services de l'eau et de l'assainissement de présenter un rapport annuel sur leur fonctionnement.

La Lyonnaise des Eaux a transmis à la commune le rapport annuel sur l'eau pour l'année 2014 conformément au contrat d'affermage du 29 janvier 2010.

Il appartient à la commune de Chavanoz d'établir le rapport annuel sur l'assainissement. Ces documents seront présentés en séance et conformément à la loi, pourront être consultés par le public pendant un mois à compter de cette présentation au conseil municipal.

ADOPTION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020.

Il sera proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver le contrat de ville 2015-2020 et pour autoriser le maire à signer tous documents s'y rapportant.
Le document est consultable en mairie.

TAXES D'URBANISME : ADMISSION EN NON-VALEUR.

Il sera proposé au conseil municipal de délibérer pour accepter la demande d'admission en non-valeur concernant les taxes d'urbanisme d'un montant de 1 595 € suite à une liquidation judiciaire.

CONSEIL GENERAL DE L'ISERE : DEMANDE DE SUBVENTION.

Il sera proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser le maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Isère pour les opérations suivantes :

- Rénovation des ouvrants de l'école Commandant Cousteau – 2^{ème} tranche.
- Réalisation d'un cheminement doux route de Belmont.
- Réalisation d'un cheminement doux rue Joseph Mouraret.

RETROCESSION DES TERRAINS AVEC PLURALIS

Il sera proposé au conseil municipal de confirmer :

- l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles : AE 631 (2 539 m²), AE 632 (3m²), AE 633 (74 m²), AE 634 (1m²), AE 635 (1m²), AE 636 (1m²), AE 630 (450 m²), AL 374 (1 270 m²), AL 372 (99 m²), AL 373 (14 m²), AL 371 (145 m²), AL 375 (2m²), AL 365 (1 140 m²), AL 356 (33 m²), AL 357 (3m²), AL 358 (11 m²), AL 359 (235 m²), AL 360 (238 m²), AL 366 (414 m²), AL 362 (8 m²), AL 363 (54 m²), AL 361(14 m²).

- et de céder à l'euro symbolique conformément à l'avis des domaines les parcelles : AL 350 (56 m²), AL 351 (11 m²), AL 352 (15 m²), AL 353 (18 m²), AL 354 (188 m²), AL 369 (89 m²), AL 368 (55 m²), AL 377 (4 m²), AL 378 (84 m²), AL 380 (42 m²).

SEDI 38 : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE DU RONGET – 2EME TRANCHE

A partir des éléments fournis par le SEDI 38, il sera proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser le SEDI 38 à lancer l'étude de réalisation pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Ronget 2^{ème} tranche et de prendre acte du plan de financement prévisionnel.

<u>Travaux sur réseau de distribution d'électricité</u>	Prix de revient prévisionnel Financement externe Participation prévisionnelle	263 743 € 101 080 € 162 663 € dont 9 207 € de frais de maîtrise d'œuvre
<u>Travaux sur le réseau de France Telecom</u>	Prix de revient prévisionnel Financement externe Participation prévisionnelle	25 866 € 0 € 25 866 € dont 1 232 € de frais de maîtrise d'œuvre.

CDRA : DEMANDE DE SUBVENTION

Il sera proposé au conseil municipal de délibérer pour solliciter l'aide financière de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA pour la réalisation d'un cheminement doux, rue Joseph Mouraret (2^{ème} tranche) et d'un cheminement doux route de Belmont.